

SI VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES : PARLEZ-EN

VIOLENCES CONJUGALES
(humiliations, insultes, menaces,
pressions psychologiques, gifles, coups)
AGRESSIONS SEXUELLES / VIOLS
MARIAGES FORCÉS
MUTILATIONS SEXUELLES
SITUATIONS DE PROSTITUTION
VIOLENCES AU TRAVAIL

Des professionnels
peuvent vous aider.

Les violences au sein du couple commis par un (ex)conjoint
ou (ex)compagnon sont punies par la loi.

SI VOUS VOULEZ CONNAÎTRE VOS DROITS, ÊTRE ÉCOUTÉE ET ORIENTÉE

INFORMATIONS JURIDIQUES

CIDFF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Loiret

Antenne Orléans : 5, rue des Roses 45100 Orléans – 02 38 77 02 33
Antenne Montargis Gien : 31, av. Chautemps 45200 Montargis – 02 38 98 53 76

Aide aux victimes du Loiret (AVL)

16, rue Jeanne d'Arc 45000 Orléans – 02 38 62 31 62
31, av. Chautemps 45200 Montargis – 02 38 26 54 18

Maison de la justice et du droit

3, rue Edouard Branly 45100 Orléans la Source – 02 38 69 01 22

INFORMATIONS RELATIVES À LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

Planning familial 45

6, rue du Brésil 45000 Orléans – 02 38 70 00 20

Création : la Fabrique de Com

LIGNE D'ÉCOUTE ANONYME ET GRATUITE **3919**

NUMÉROS D'URGENCE
POLICE, GENDARMERIE 17
URGENCES MÉDICALES, SAMU 15
POMPIERS 18



**VOS CONTACTS
DANS LE LOIRET**

**VIOLENCES
CONTRE LES FEMMES
LA LOI VOUS PROTÈGE**

Face aux violences, libérons la parole
stop-violences-femmes.gouv.fr

VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE
3919
* Appel anonyme et gratuit.

SI VOUS VIVEZ DES VIOLENCES OU EN ÊTES TÉMOIN

LIEU D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE

55, fg. Saint Vincent – 45000 Orléans
02 38 52 10 10

Si vous avez besoin d'écoute, d'information, cet accueil de jour anonyme et gratuit peut vous aider et vous orienter.

SI VOUS ÊTES EN SITUATION DE PROSTITUTION

Mouvement du Nid
39, rue Saint Marceau
45100 Orléans
02 38 81 74 83

Écoute, orientation - Informations relatives à la prostitution.

SI VOUS QUITTEZ LE DOMICILE

Mariée ou pas, avec ou sans enfant, vous avez le droit de partir à tout moment. Prévoyez un sac avec des affaires et des papiers utiles (documents officiels, éléments de preuves, dépôt de plainte, certificats médicaux, etc.). Un départ peut se préparer avec de l'aide. Contacter un avocat ou une structure du réseau local.

POUR ÊTRE HEBERGÉE EN URGENCE

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) Appelez le **09 70 75 90 24**. Seulement en journée.

115 Numéro d'appel gratuit, à partir de 17h et la nuit.

POUR BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Si vous avez le projet de quitter le domicile et afin de vous aider dans vos démarches administratives, vous pouvez vous adresser :

- à l'**Unité territoriale de solidarité du Conseil général le plus proche de votre domicile** : 02 38 25 45 45
- à un **travailleur social du CCAS de votre commune**

SI VOUS ÊTES BLESSÉE

Victime de viol, d'agression sexuelle ou de violences conjugales, il est important de faire constater par un médecin les violences physiques ou psychologiques subies, le certificat médical peut être établi chez votre médecin généraliste ou en vous rendant aux services des urgences des hôpitaux.

Centre Hospitalier Régional d'Orléans (CHRO) 02 38 51 44 44
14, av. de l'Hôpital 45100 Orléans La Source

Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise (CHAM) 02 38 95 91 11
658, rue des Bourgoins 45200 Amilly

Hôpital Pierre Dezarnaulds - Gien 02 38 29 38 38
2, av. Jean Villejean 45500 Gien

Centre Hospitalier de Pithiviers 02 38 32 31 13
10, boulevard Beauvallet 45300 Pithiviers

Vous pouvez également vous adresser aux services sociaux des hôpitaux mentionnés ci-dessus.

SI VOUS DÉPOSEZ PLAINTE

Le dépôt de plainte est un droit et cela ne peut vous être refusé ou conditionné à des pièces justificatives.

Vous pouvez déposer plainte :

- **Dans n'importe quel commissariat de Police ou brigade de Gendarmerie**
- **En écrivant au Procureur de la République**
TGI d'Orléans 7, rue des Huguenots — 45000 Orléans
TGI de Montargis 84, rue du Général Leclerc — 45200 Montargis
- **Quelle que soit la forme de violences**
(y compris les violences qui ne se voient pas)
- **Avec ou sans certificat médical**

Vous pouvez demander, auprès de la Police uniquement, à être reçue et accompagnée par une psychologue.